



SICAV de droit français

RAPPORT ANNUEL

CANDRIAM MONETAIRE SICAV

au 29 décembre 2022

Société de gestion : CANDRIAM

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CANDRIAM - 19-21 route d'Arlon - L-8009 Strassen - Grand Duchy of Luxembourg

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 14 Avril 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-Directeur Général

Fabrice CUCHET

Administrateurs

Philippe NOYARD

Candriam, Succursale française
Représentée par Sonia ALOUI-MAJRI

Emmanuel TERRAZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS - AUDIT

Siège social et adresse postale : 63, rue de Villiers
92208 Neuilly Sur Seine cedex

Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin de :

vous présenter le rapport d'activité de la SICAV, arrêté au 29 décembre 2022

- vous soumettre les comptes à votre approbation,
- vous soumettre notre rapport de gestion,
- vous soumettre le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2022,
- vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice,
- vous soumettre le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- vous informer au sujet de la fusion de Candriam France par Candriam,
- donner pouvoir pour les formalités

Liste des mandats des administrateurs de CANDRIAM MONETAIRE SICAV

29 décembre 2022

Mandats en cours de Fabrice CUCHET : Président-Directeur Général

Société	Mandat
CANDRIAM, Succursale française	Responsable en France et à l'étranger
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Président-Directeur Général

Mandats en cours de Sonia ALOUI-MAJRI, Représentant de Candriam France

Société	Mandat
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Administrateur

Mandats en cours de Philippe NOYARD

Société	Mandat
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Administrateur

Mandats en cours de Emmanuel TERRAZ

Société	Mandat
CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER, SICAV	Représentant de Candriam France, Administrateur

Caractéristique de l'OPC

Classification :

Monétaire standard. La SICAV est une SICAV monétaire à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif de surperformer, une fois les frais de gestion déduits, l'€STR Capitalisé, sur la durée de placement recommandée. Néanmoins, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR Capitalisé ou des conditions de marché difficiles la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser.

Indicateur de référence :

La SICAV est gérée de manière active et le processus d'investissement implique la référence à un indicateur. L'indicateur retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

Nom de l'indicateur	€STR Capitalisé
Définition de l'indicateur	€STR : il représente le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunts au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.
Utilisation de l'indicateur	- à des fins de comparaison de performance.
Fournisseur de l'indicateur	L'indice €STR est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014. Il est disponible sur le site Internet https://www.emmi-benchmarks.eu
	La Société de Gestion a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion.

Stratégie d'investissement :

- **Stratégie utilisée :**

La stratégie de la SICAV consiste à construire un portefeuille investi notamment en titres d'émetteurs publics et privés tels que les obligations d'Etat, les Crédits Corporate et titres d'institutions financières permettant de dégager une performance compatible avec l'objectif de gestion de la SICAV.

Le portefeuille est investi essentiellement en titres de créances négociables et en obligations dont la notation de l'émetteur court terme est au moins A-2 ou jugé équivalent par la Société de Gestion.

La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notation mais dans les meilleures conditions compatibles avec l'intérêt des actionnaires.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille (WAM) sera inférieure ou égale à 6 mois.
Et la durée de vie moyenne du portefeuille (WAL) sera inférieure ou égale à 12 mois.

La SICAV limite son investissement à des instruments financiers dont la durée de vie résiduelle maximale est :

- soit inférieure à 397 jours,
- soit se situe entre 397 jours et 2 ans mais avec un taux révisable dans un délai inférieur à 397 jours.

En vue de prendre en compte les risques de durabilité et dans le but de considérer les évolutions sociétales profondes, le fonds vise à exclure les entreprises qui :

- 1) ne répondent pas aux critères d'un filtre d'exclusion normatif prenant en compte les pratiques en matière d'environnement, de social et de gouvernance ainsi que le respect de normes telles que le Global compact des Nations Unies et les 'Lignes Directrices de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales. Ce filtre vise à exclure les entreprises qui sont les plus gravement en infraction avec ces principes normatifs et qui présentent des risques structurels à la fois matériels et sévères en matière d'environnement, de social et de gouvernance ; et/ou
- 2) sont notablement exposées à des activités controversées telles que le tabac et le charbon thermique. La stratégie ne permet pas d'investir dans des entreprises qui fabriquent, utilisent ou possèdent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri.

La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines anti-personnel, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc. Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut également s'accompagner d'un dialogue avec les sociétés.

Les détails des politiques d'exclusions, et d'engagement des entreprises de Candriam sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion via les liens suivants :

https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam_engagement_policy.pdf

<https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-policies/exclusion-policy.pdf>

Afin de matérialiser la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, l'empreinte carbone des entreprises est mesurée. Les émissions de carbone d'une entreprise sont exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂-eq), ce qui permet de regrouper les différentes émissions de gaz à effet de serre (GES) en un seul chiffre. Pour toute quantité et tout type de gaz à effet de serre, l'équivalent CO₂ signifie la quantité de CO₂ qui aurait un impact équivalent sur le réchauffement climatique. L'empreinte carbone mesure les émissions de GES pondérées par les actifs d'un portefeuille, normalisées par million d'euros investis (exprimées en tCO₂-eq /million d'euros investis). Cette mesure peut être utilisée à des fins de benchmarking et de comparaison.

Les données utilisées pour ces calculs peuvent provenir de fournisseurs de données externes à Candriam. Le calcul de l'empreinte carbone ne prend pas en compte l'ensemble des émissions des entreprises, certaines émissions indirectes pouvant être difficiles à mesurer ou non couvertes par les données disponibles.

Dans le cadre de la gestion, l'analyse des émissions de gaz à effet de serre des entreprises est prise en compte afin de viser une empreinte carbone du fonds inférieure à un seuil absolu. Ce seuil est défini en fonction de l'univers d'investissement et pourra être revu en fonction de l'évolution de celui-ci.

Cette analyse est appliquée à au moins 90% des émetteurs privés du fonds, à l'exclusion des dépôts, des liquidités et des dérivés sur indices.

La Société de Gestion définit une méthodologie ESG permettant aux gestionnaires d'identifier les opportunités et les risques découlant des grands défis du développement durable, et pouvant affecter de manière matérielle les portefeuilles.

Ainsi, les entreprises émettrices sont évaluées selon deux angles distincts, mais liés :

1. l'analyse des activités (produits et services) de chaque entreprise en vue d'évaluer la manière dont ces activités répondent aux grands défis à long terme en matière de développement durable incluant notamment le changement climatique, la gestion des ressources et des déchets ; et
2. l'analyse de la gestion des parties prenantes essentielles de chaque entreprise évaluant la manière dont les entreprises intègrent les intérêts de leurs parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, investisseurs, la société et l'environnement) dans leurs stratégies, leurs opérations et la définition de leur stratégie.

L'analyse ESG des émetteurs souverains de Candriam vise à évaluer la performance de ces émetteurs sur 4 dimensions essentielles de durabilité, à savoir : capital humain, capital naturel, capital social et capital économique. Ces aspects ESG sont également intégrés dans la gestion financière du portefeuille.

L'analyse des aspects ESG est également intégrée dans la gestion financière du portefeuille.

Les seuils et le détail de la méthodologie sont disponibles dans le code de transparence sous le lien suivant :

<https://www.candriam.com/en/private/market-insights/sri-publications/#transparency>

La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit (cf le détail de cette procédure plus loin). Ainsi, l'objectif est de permettre l'investissement dans des actifs bénéficiant d'une évaluation positive de la qualité de crédit de la part du groupe Candriam

- **Instruments utilisés**

La SICAV investit uniquement dans une ou plusieurs des catégories suivantes d'actifs financiers et seulement dans les conditions précisées dans le règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires.

- 1. Actions : Néant.**

- 2. instruments du marché monétaire : max. 100%**

Le portefeuille est investi en instruments du marché monétaire conformément au règlement MMF. Il s'agit essentiellement de titres de créances négociables tels que les commercial paper, les certificats de dépôts, les billets de trésorerie, de même que les obligations à taux fixe ou variable. Par dérogation, la SICAV peut investir jusqu'à 100% de son actif lorsqu'il investit dans les instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union Européenne, les administrations nationales (pays ou agence étatiques – par exemple l'état français ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale : CADES) ou régionales (par exemple : la région PACA ou le département de Haute-Corse) et locales (par exemple : Rennes Métropole mais également la Ville de Bruxelles ou la Ville de Turin) des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un pays membre de l'OCDE (Etats-Unis, Canada, Australie, Suisse, Royaume-Uni, Japon).

- 3. Actions ou parts d'OPC : limite strictement inférieur à 10%**

Conformément à la réglementation en vigueur, la SICAV peut investir dans une limite strictement inférieure à 10% de son actif en :

- parts ou actions d'OPCVM européens (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC) ;
- parts ou actions de FIA européens ou fonds d'investissement étrangers (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC ou de fonds d'investissements étrangers) et répondant aux 3 autres critères du Code Monétaire et Financier.

Les OPC sont gérés par Candriam ou par une Société de Gestion externe et sont uniquement des fonds monétaires court terme ou des fonds monétaires standard conformément au règlement MMF.

- 4. Instruments financiers dérivés**

Pour réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue :

- de couvrir le portefeuille sur le marché des risques de taux par l'utilisation de futures et de swaps de taux ;
- de couvrir le portefeuille sur le marché des risques de change.

Les instruments financiers dérivés peuvent être traités sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Les contreparties des transactions sur instruments dérivés de gré à gré sont des établissements soumis à une réglementation et une surveillance prudentielles et appartenant aux catégories approuvées par l'autorité compétente.

Les instruments dérivés de gré à gré font l'objet d'une valorisation quotidienne fiable et vérifiable et peuvent, à l'initiative de la SICAV, être vendus, liquidés ou clos par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.

Des informations supplémentaires sur la ou les contreparties aux transactions figurent dans le rapport annuel de la SICAV.

5. Titres intégrant des dérivés :

Le portefeuille investi dans des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligations callable et/ou puttable).

6. Dépôts : de 0% à 100%

Afin de gérer sa trésorerie, le gérant se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite de 100% de l'actif.

7. Emprunts d'espèces : Néant.

8. Opérations de mise / prise en pension :

a. Opérations de prise en pension :

La SICAV peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et la SICAV a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations pourront porter jusqu'à maximum 50% de l'actif net. La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 25%.

Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, la SICAV ne peut pas réinvestir, vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat.

b. Opérations de mise en pension :

La SICAV peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles la SICAV a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations, justifiées par des besoins de liquidité temporaire, pourront porter jusqu'à maximum 10% de l'actif net.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 10%.

La SICAV doit disposer, à l'échéance de la durée de la mise en pension (7 jours ouvrables au maximum), d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risque supplémentaires plus élevée que son profil de risque défini dans le prospectus.

Politique de rémunération concernant l'activité de mise en pension

Cette activité ne génère pas de revenu.

9. Prises et Mises en pension

La gestion mise en place est conforme aux dispositions du Règlement Européen 2017/1131.

Dans le cadre d'opération sur instruments financiers de gré à gré, certaines opérations sont couvertes par une politique de collatéralisation validée par le Risk Management.

a. Critères généraux

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie satisfont aux critères suivants :

- Liquidité : toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.
- Évaluation : les garanties reçues seront évaluées quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place.
- Qualité de crédit des émetteurs : voir au point b ci-dessous.
- Corrélation : la garantie financière reçue devra être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne pas
- présenter une forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- Diversification : la garantie financière devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, marchés et émetteurs
- (au niveau de l'actif net). Concernant la diversification par émetteurs, l'exposition maximale à un émetteur, au travers
- des garanties reçues, n'excédera pas 15% de l'actif net concerné. Cependant, cette limite est portée à 100% pour les
- titres émis ou garantis par un pays membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ses collectivités publiques, par un pays membre de l'OCDE, ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs pays membres de l'EEE. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (c'est-à-dire bénéficiant d'un rating minimum BBB- / Baa3 par une des agences de notation reconnue et / ou considérés comme tel par la Société de Gestion). En outre, si le fonds fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des titres appartenant à 6 émissions différentes au moins de l'émetteur sans qu'une émission n'excède 30% des actifs nets.
- Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

b. Types de garanties autorisés

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- espèces libellées dans la devise de référence de la SICAV concernée ;
- titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux, ...) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 25 ans ;
- titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 10 ans ;
- actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire ou en obligations de bonne qualité. Le département Risk Management de la Société de Gestion peut imposer des critères plus stricts en terme de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres.

En cas de matérialisation du risque de contrepartie, la SICAV pourrait se retrouver propriétaire de la garantie financière reçue. Si la SICAV peut se défaire de cette garantie à une valeur correspondant à la valeur des actifs prêtés/cédés, elle n'en supporterait pas de conséquence financière négative. Dans le cas contraire (si la valeur des actifs reçus en garantie a baissé sous la valeur des actifs prêtés/cédés avant qu'il ne soit procédé à leur vente), elle subirait une perte correspondant à la différence entre la valeur des actifs prêtés/cédés et la valeur de la garantie, une fois celle-ci liquidée.

c. Niveau de garanties financières reçues

La Société de Gestion a mis en place une politique requérant un niveau de garanties financières en fonction du type d'opérations respectivement comme suit :

- pour les opérations de mise en pension : 100% de la valeur des actifs transférés (sous réserve des montants minimum transférables) ;
- pour les opérations de prise en pension : 100% de la valeur des actifs transférés ;
- pour les instruments financiers dérivés de gré à gré : un système d'appels / restitution de marges en cash dans la devise de la SICAV est mis en place pour ce qui concerne le risque de contrepartie.

d. Politique en matière de décote

La Société de Gestion a mis en place une politique de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (en fonction de la qualité de crédit notamment) reçus au titre de garantie financière. Cette politique est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur qui souhaite se la procurer, au siège de la Société de Gestion.

Pour chacune des catégories d'actifs ci-dessous, la Société de Gestion est susceptible d'appliquer les décotes suivantes et se réserve le droit d'appliquer des décotes supplémentaires selon les conditions de marché :

Catégorie d'actifs	Décote
Espèces	0%
Titres de créance d'émetteur du secteur public	0-3%
Titres de créance d'émetteur du secteur privé	0-5%
Parts/actions d'OPC	0-5%

e. Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues

Les garanties financières autres qu'en espèces ne sont ni vendues, ni réinvesties, ni mises en gage.

Les garanties reçues en espèces peuvent être uniquement placées en dépôts auprès de contreparties répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus, investies dans des emprunts d'état de bonne qualité, utilisées pour les besoins de prise en pension rappelables à tout moment ou investies dans des OPC monétaires court terme, dans le respect des critères de diversification applicables.

Bien qu'investi dans des actifs présentant un faible degré de risque, les investissements effectués pourraient néanmoins comporter un faible risque financier.

f. Conservation des garanties

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par la Banque Dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

g. Garantie financière en faveur de la contrepartie

Certains dérivés peuvent être soumis à des dépôts de collatéral initiaux en faveur de la contrepartie (cash et/ou titres).

h. Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application des prises et mises en pension figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

10. Valorisation

. Prise et mise en pension

L'opération (prise ou mise en pension) est valorisée au prix de revient augmenté des intérêts. Pour les contrats dépassant trois mois, le spread de crédit de la contrepartie pourra être réévalué.

. Garanties

Le collatéral reçu est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et/ou par l'agent de collatéral. Cette valorisation suit les principes d'évaluation définis dans le présent prospectus avec application des décotes selon le type d'instruments.

Le collatéral donné est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et/ou par l'agent de collatéral.

11. Procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit

1. Périmètre de la procédure

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2017/1131, la Société de Gestion a établi une procédure d'évaluation Interne de la qualité de crédit (« Procédure d'évaluation ») qui sera appliquée systématiquement, afin de déterminer la qualité de crédit des instruments du marché monétaire, des titrisations et des papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) en portefeuille, en prenant en considération l'émetteur des instruments et les caractéristiques propres à l'instrument, dans le but de faciliter l'investissement dans des actifs ayant une évaluation positive de la qualité de crédit.

A. Les différents intervenants dans cette Procédure d'Evaluation au sein du groupe Candriam sont les suivants, sous la responsabilité de la Société de Gestion :

- Les analystes de crédit de Candriam :
 - recueillent des informations financières et non financières ;
 - analysent les informations récoltées ;
 - fournissent une proposition d'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs et/ou des instruments aux comités chargés de la validation de ces évaluations ;
 - assurent la gestion quotidienne de l'évaluation des émetteurs/instruments sur la base du flux d'informations disponibles, ; ;
 - révisent, si les circonstances l'exigent, ou en cas de changement de méthodologie ou d'événement de crédit, l'évaluation des émetteurs/instruments ;
 - réalisent une revue exhaustive de l'évaluation des émetteurs/instruments sur une base trimestrielle ;
 - mettent à jour la liste des émetteurs/instruments agréés ;
 - révisent la Procédure d'évaluation une fois par an ou dans des circonstances exceptionnelles le cas échéant.
- Les Gestionnaires de portefeuilles du marché monétaire de Candriam :
 - ne sont pas impliqués dans les différentes analyses, afin de garantir une indépendance absolue dans l'évaluation des émetteurs et/ou des instruments ;
 - sont des membres sans droit de vote des comités chargés de la validation de ces évaluations ;
 - appliquent les décisions des comités pour influencer leurs choix d'investissement.
- Les comités de Candriam responsables de la validation des évaluations :
 - deux comités : l'un se consacre à l'univers des émetteurs du secteur privé et l'autre à l'univers des émetteurs souverains ;
 - se composent d'analystes de crédit et de gestionnaires de portefeuille ;
 - sont présidés par le service Risk Management qui valide les évaluations des émetteurs et/ou des instruments du marché monétaire ;
 - officialisent les décisions en mettant à jour la liste des émetteurs/ou instruments agréés ;
 - valident les évaluations des émetteurs et/ou instruments ;
 - votent de manière collégiale (uniquement analystes de crédit).
- Le service Risk Management de Candriam :
 - révisé et valide la Procédure d'évaluation par le biais d'un comité dédié ;
 - suit l'application de la Politique d'évaluation ;
 - peut avoir à prendre des décisions spécifiques en cas d'évènement exceptionnel ;

- informe le comité de de gestion de la Société de Gestion du fonctionnement de la Procédure d'évaluation, des domaines dans lesquels des faiblesses ont été identifiées et de l'état d'avancement des actions et des travaux menés pour remédier aux faiblesses identifiées ;
 - prépare un rapport sur le profil de risque du fonds, sur la base d'une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit du fonds et le soumet au Conseil d'administration de la Société de Gestion une fois par an.
- Le Comité de gestion de la Société de Gestion :
 - approuve la Procédure d'évaluation ainsi que ses différentes mises à jour ;
 - s'assure en permanence du bon fonctionnement de la Procédure d'évaluation ;
 - valide tout changement de méthodologie en matière de qualité de crédit.
- Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion :
 - approuve la Procédure d'évaluation ainsi que ses différentes mises à jour ;
 - s'assure en permanence du bon fonctionnement de la Procédure d'évaluation ;
 - valide tout changement de méthodologie en matière de qualité de crédit.
- Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion :
 - approuve la Procédure d'Evaluation, ainsi que ses différentes mises à jour.

B. La Procédure d'évaluation se fonds sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs conformément au Règlement (UE) 2017/1131.

Critères quantitatifs

- Structure du capital : analyse de la structure du capital, de la diversification des sources de financement, des ratios de crédit clés, etc ;
- Santé financière : analyse de la production de flux de trésorerie, du niveau de charges financières, des ratios financiers clés, etc. ;
- Qualité de l'actif : capacité à gérer le niveau de dette, analyse des engagements hors bilan, des ratios financiers clés, etc ;
- Liquidité de la société : sources/utilisations critiques des liquidités pour évaluer la réserve de liquidités, les ratios financiers clés, etc. ;
- Évaluation de l'endettement de la société : évaluation du marché des obligations et CDS de l'émetteur, évaluation du marché des bons du Trésor de l'émetteur ;
- Liquidité du marché : existence et capacité du marché secondaire de l'instrument ou du titre, ainsi que la période restante jusqu'à la récupération du montant principal sur demande (à l'échéance).

Critères qualitatifs

Les critères pour établir des indicateurs qualitatifs de risque de crédit associés à l'émetteur de l'instrument sont, en principe :

- La situation financière et l'analyse des états financiers les plus récents disponibles ;
- Sur la base des informations du marché, la capacité à réagir à l'annonce d'éléments d'événements futurs spécifiques à un marché, à un émetteur ou à un garant, notamment la capacité de remboursement dans une situation extrêmement défavorable ;
- Sur la base des informations de marché, la capacité à réagir à des éléments qui affecteront le secteur de l'émetteur ou du garant, ou le système économique en relation avec les tendances économiques et les positions concurrentielles ;
- L'évaluation du profil de liquidité de l'émetteur, notamment les sources de liquidité, en tenant compte des lignes de crédit bancaires et des autres sources de liquidité, ainsi que de la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette à court terme ;
- Pour les émetteurs souverains : la politique fiscale (recettes publiques par rapport aux exigences en matière de dépenses), la politique monétaire (masse monétaire et niveau et tendance des taux d'intérêt), la balance des paiements (solidité du compte capital du pays), le compte courant et la balance commerciale, la taille des réserves internationales et leur impact sur les perspectives d'évolution de la monnaie.

Les critères spécifiques pour l'évaluation qualitative de l'émetteur ou du garant et d'un instrument, tels qu'indiqués par la Société de Gestion comportent, en principe :

- La nature à court terme des instruments du marché monétaire : la notation interne à court terme permet au gestionnaire de portefeuille d'investir dans des valeurs dont l'échéance va de trois mois à deux ans.
- La classe d'actifs à laquelle l'instrument appartient : malgré l'évaluation interne de l'analyste de crédit, le gestionnaire de portefeuille tient compte des paramètres de marché lui permettant de prendre en considération la classe d'actifs à laquelle appartiennent les différents instruments.
- La taille de la société : actifs, politique de prix, chiffre d'affaires
- La qualité de la gestion : l'historique à long terme des stratégies, la structure de l'actionnariat, la politique de dividendes, l'analyse microéconomique ISR, les relations de la société avec ses actionnaires ;
- Le modèle économique : la répartition géographique et les produits, la part de marché, la base de clientèle, l'analyse macroéconomique ISR, la façon dont la société fait face aux facteurs clés de réussite ;
- Le risque sectoriel : la résilience aux cycles économiques du secteur, les risques politiques et réglementaires, les barrières à l'entrée, l'identification des défis en matière de durabilité ;
- Les notations de crédit externes : la SICAV cherchera à détenir uniquement des titres bénéficiant d'une évaluation de la qualité de crédit jugée favorable ou positive. Lorsqu'une agence de notation de crédit enregistrée et agréée a attribué une note à cet instrument du marché monétaire, la Société de Gestion peut tenir compte de cette note, ainsi que d'informations et d'analyses complémentaires, lorsqu'elle procède à l'évaluation interne de la qualité de crédit, tout en évitant de se fier mécaniquement ou exclusivement à ces notations.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), notamment : l'évaluation des relations des entreprises avec leurs parties prenantes, l'exposition ou l'impact des entreprises sur les principaux thèmes liés à la durabilité, l'évaluation des émetteurs souverains sur les dimensions essentielles de la durabilité. Si la SICAV devait investir dans des papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) ou d'autres instruments financiers structurés, l'évaluation de la qualité de crédit tiendrait compte du risque opérationnel et du risque de contrepartie inhérents à l'instrument financier structuré et, en cas d'exposition à une titrisation, du risque de crédit de l'émetteur, de la structure de la titrisation et du risque de crédit des actifs sous-jacents.

TABLEAU DES INSTRUMENTS DERIVES ET TITRES INTEGRANT DES DERIVES

	TYPE DE MARCHÉ		NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS	
	Marchés réglementés et/ou organisés	Marchés de gré à gré	action	taux	change			Couverture	Exposition
Contrats à terme sur									
Taux	x	x		x				x	
Change	x	x			x			x	
Options sur									
Taux	x			x				x	
Change	x				x			x	
Swaps									
Taux	x	x		x				x	
Change		x			x			x	
Change à terme									
Devise(s)	x	x			x			x	

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Caractéristiques de la SICAV :

L'exposition au risque action est interdite.

Risque de perte en capital :

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie sur le capital investi; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de crédit :

Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Ce risque inclut le risque d'évolution des spreads de crédit et le risque de défaut. La SICAV peut être exposée au marché du crédit et/ou à certains émetteurs en particulier dont les cours vont évoluer en fonction de l'attente que le marché se fait de leurs capacités de remboursement de leur dette. La SICAV peut également être exposée au risque de défaut d'un émetteur sélectionné, soit son impossibilité à honorer le remboursement de sa dette, sous forme de coupons et/ou du principal.

Risque de contrepartie :

La SICAV peut utiliser des produits dérivés de gré à gré et/ou recourir à des opérations de prise / mise en pension. Ces opérations peuvent engendrer un risque de contrepartie, soit des pertes encourues au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante.

Risque de durabilité :

Le risque de durabilité fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des évènements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces évènements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.
- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- Gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un évènement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet évènement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables

- intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille
- engagement et saine gestion des émetteurs

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

Risque d'investissement ESG :

Le risque d'investissement ESG fait référence aux risques induits par la prise en compte de facteurs ESG dans le processus de gestion, tels que l'exclusion d'activités ou d'émetteurs ainsi que l'intégration de risques de durabilité dans la sélection et/ou l'allocation des émetteurs dans le portefeuille.

Plus la prise en compte de ces facteurs est importante, plus le risque d'investissement ESG sera élevé.

La méthodologie est basée sur la définition de modèles sectoriels ESG par les analystes ESG internes du gestionnaire. Les limites de la recherche sont en grande partie liées à la nature, l'étendue et la cohérence des données ESG disponibles actuellement.

- Nature : Certaines dimensions ESG se prêtent mieux à des informations qualitatives narratives. Ces informations sont sujettes à interprétation et introduisent par conséquent un degré d'incertitude dans les modèles.
- Étendue : Une fois définies les dimensions ESG que les analystes jugent importantes pour chaque secteur, il n'y a pas de garantie que les données seront disponibles pour toutes les entreprises dans ce secteur. Dans la mesure du possible, les données manquantes seront complétées par l'analyse ESG propre du gestionnaire.
- Homogénéité : les différents fournisseurs de données ESG ont des méthodologies différentes. Même chez un seul et même fournisseur, des dimensions ESG analogues peuvent être traitées différemment selon le secteur. Ceci rend la comparaison des données de différents fournisseurs plus difficile.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité à l'échelon européen peut se traduire par des approches différentes chez les gestionnaires pour fixer les objectifs ESG et déterminer si ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

La méthodologie poursuivie exclut ou limite l'exposition aux titres de certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le compartiment.

Le cas échéant, les mesures d'exclusion ou d'intégration relatives au risque d'investissement ESG sont décrites dans la section stratégie d'investissement du fonds.

Risque de taux :

Une variation des taux (qui peut notamment découler de l'inflation) peut entraîner des risques de pertes et faire baisser la valeur nette d'inventaire de la SICAV (en particulier lors de hausse des taux si la SICAV a une sensibilité aux taux positive et lors de baisse des taux si la SICAV a une sensibilité aux taux négative).

Une variation de l'inflation, c'est-à-dire une augmentation ou une diminution générale du coût de la vie, est un des facteurs pouvant impacter les taux et donc la valeur nette d'inventaire.

Risque lié aux instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (taux d'intérêt, obligations, devises,...). L'utilisation de dérivés comporte donc le risque lié aux sous-jacents. Utilisés dans le cas de stratégie de couverture, les instruments financiers dérivés peuvent, dans certaines conditions de marché, ne pas être parfaitement corrélés par rapport aux actifs à couvrir. Pour les options, à cause de fluctuation défavorable de prix des actifs sous-jacents, la SICAV pourrait perdre l'intégralité des primes payées. Les instruments financiers dérivés de gré à gré induisent en outre un risque de contrepartie (qui peut être cependant atténué par des actifs reçus en collatéral) et peuvent comporter un risque de valorisation, voire de liquidité (difficulté de vente ou de clôture de positions ouvertes).

Risque de livraison :

La SICAV pourrait vouloir liquider des actifs qui font à ce moment l'objet d'une opération auprès d'une contrepartie. En pareil cas, le fonds rappellerait ces actifs auprès de la contrepartie. Le risque de livraison est le risque que la contrepartie, bien que obligée contractuellement, ne soit pas à même, opérationnellement parlant, de restituer les actifs suffisamment vite pour que le fonds puisse honorer la vente de ces instruments sur le marché.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur la SICAV et / ou les investisseurs. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

Risque juridique :

Le risque de litige de toute nature avec une contrepartie ou une tierce partie. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

Risque de conservation :

Le risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire par suite d'insolvabilité, de négligence ou d'actes frauduleux du dépositaire ou d'un sous-dépositaire. Ce risque est mitigé par les obligations réglementaires des dépositaires.

Risque de conflits d'intérêts :

Un choix de contrepartie, orienté par d'autres motifs que le seul intérêt de la SICAV, et/ou un traitement inégal dans la gestion de portefeuilles équivalents pourraient constituer les principales sources de conflits d'intérêts.

Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice :

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entière discrétion du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables :

Sommes distribuables	Action « Classique » capitalisation	Action « Classique » distribution	Action « I » capitalisation	Action « V » capitalisation
Affectation du résultat net	Capitalisation	distribution	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution (*)	Capitalisation	Capitalisation

Action « R » capitalisation	Action « R2 » capitalisation	Action « Z » capitalisation	Action « Z » distribution	Action « V » distribution	Action « M » capitalisation
Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	distribution	distribution	Capitalisation
Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution (*)	Capitalisation et/ou distribution (*)	Capitalisation

(*) Affectation sur décision de la Société de Gestion.

Frais et fonctionnement de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux / Montant TTC	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Taux maximum	
		Action « Classique »	0,35% maximum *
		Action « I »	0,20% maximum *
		Action « V »	0,15% maximum *
		Action « R »	0,30% maximum *
		Action « R2 »	0,10% maximum *
		Action « M »	0,35% maximum *
		Action « Z »	0,15% maximum *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**	
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 80€/transaction***	
Commissions de surperformance	Actif net	Néant	

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

** La SICAV est investi jusqu'à 10% maximum en OPC.

*** Montant maximum qui varie en fonction des instruments utilisés.

Ne sont pas compris dans les blocs de frais ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaire de titres (techniques de gestion efficace de portefeuille) :

S'il est procédé à ce type d'opérations, celles-ci sont effectuées aux conditions de marché. Le produit de ces opérations est intégralement perçu par l'OPCVM.

Procédure de choix des intermédiaires :

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment: le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

Changements intéressant l'OPC

Modifications apportées	Date de la modification
Modification du prospectus (changement de la société de gestion)	01 juillet 2022

Rapport de gestion

Environnement financier et économique

Aux Etats-Unis, même si on observe une légère baisse du niveau du PIB au premier trimestre (-0,4 % en glissement trimestriel) en raison d'une baisse des dépenses publiques et d'une contribution négative du solde extérieur, la demande privée, elle, demeure dynamique. En effet, au premier trimestre, plus d'1,6 millions d'emplois ont été créés. En mars, le taux de chômage est à 3,6 %, l'inflation grimpe à 8,5 % et l'inflation sous-jacente à 6,4 %. Les indicateurs d'activité ISM demeurent bien supérieurs à 50. Dans cet environnement, au vu des faibles liens économiques entre la Russie et les Etats-Unis et les craintes que les tensions en Europe ne se traduisent en pressions supplémentaires sur les prix, la Réserve fédérale monte, le 16 mars, son taux directeur de 25 points de base à 0,5 %. La forte hausse du prix des matières premières et les perspectives de resserrement monétaire pour faire revenir l'inflation vers son objectif de 2 % font reculer la Bourse (-4,9 % sur le premier trimestre) et le taux à dix ans augmente de 83 points de base à 2,33 %. Au deuxième trimestre, les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement sont accentués par la politique zéro-Covid pratiquée à très grande échelle en Chine. Malgré les effets collatéraux du conflit en Ukraine sur le prix des matières premières et du pétrole (autour de 110 dollars par baril en moyenne au deuxième trimestre), les indicateurs d'activité demeurent bien orientés et le marché du travail reste tendu. Ces développements poussent le taux à dix ans à près de 3,5 % mi-juin. En réponse à la hausse des prix, la Réserve fédérale monte à deux reprises son taux directeur : une première fois début mai de 50 points de base et, ensuite, mi-juin de 75 points de base. Dans ce nouvel environnement, comme le crédit devient plus cher et le pouvoir d'achat des ménages est sous pression, la confiance du consommateur faiblit nettement. Finalement, la croissance est à nouveau très légèrement négative (-0.1 %). Sur le trimestre, le taux à dix ans croît de 65 points de base à 2,97 %. La Bourse, elle, perd 16,4 %. En juillet, le taux à dix ans oscille autour de 3 % au gré des statistiques. En effet, l'enquête ISM du secteur manufacturier et les créations mensuelles d'emplois sont un peu plus faibles que les mois précédents alors que, mi-juillet, l'inflation dépasse les 9 %. Fin juillet, toutefois, la hausse de 75 points de base à 2,5 % du taux directeur de la Réserve fédérale et la tension créée par la visite de Nancy Pelosi à Taiwan pèsent à la baisse sur les taux. Malgré une première baisse de l'inflation en glissement mensuel depuis mai 2020, le président de la Réserve fédérale ne manque pas de rappeler, fin août, lors de la conférence de Jackson Hole, que le retour à une stabilité des prix – l'inflation est encore de 8,3 % sur un an – requerra une politique monétaire restrictive et ce, pour une durée certaine. En effet, malgré un ralentissement du secteur manufacturier en partie dû à l'appréciation importante du dollar, l'économie continue de créer plus d'un million d'emplois tous les trois mois, le taux de chômage se rapproche de 3,5 % et la croissance des salaires est toujours importante. Dans cet environnement, le 21 septembre, les membres du FOMC (Réserve fédérale) haussent le taux directeur de 75 points de base à 3,25 %, et, revoient drastiquement à la hausse leurs prévisions du taux des fonds fédéraux pour les prochaines années. Pour 2023, les membres du FOMC pensent que ce dernier s'établira autour de 4,65 % contre une estimation de seulement 3,85 % en juin. Le taux à dix ans clôture le troisième trimestre à 3,8 %, soit une hausse de 83 points de base par rapport à fin juin. Les derniers développements ainsi que l'impact sur le secteur immobilier des taux hypothécaires nettement plus élevés pèsent négativement sur la Bourse qui se replie de 5,3 % sur le trimestre. Au quatrième trimestre, à l'instar du secteur manufacturier mondial, l'enquête ISM du secteur manufacturier passe sous la barre des 50 en réponse au renchérissement du dollar et au ralentissement économique mondial. Même si le rythme des créations mensuelles d'emplois ralentit un peu – elles demeurent, toutefois, toujours supérieures à 250 000 –, l'inflation sous-jacente est encore de 6 % et le secteur des services est toujours dynamique. Dès lors, afin de s'assurer que l'inflation revienne vers 2 % à moyen terme, la Réserve fédérale monte à deux reprises son taux directeur : une première fois début novembre de 75 points de base et, ensuite, mi-décembre de 50 points de base (à 4,5 %). Au total, 2022 fut l'année de l'inattendu avec un conflit aux portes de l'Europe, une inflation bien plus forte qu'anticipée, un resserrement monétaire le plus important depuis 1980 et, malgré tout, une croissance qui rebondit de 0,8 % en glissement trimestriel au troisième trimestre. Toutefois, les développements de 2022 et les faibles perspectives de croissance pour 2023 pèsent sur l'indice S&P500 qui clôture l'année sur un recul de 19,4 % à 3840 malgré un rebond de plus de 7 % sur le dernier trimestre. Quant au taux à dix ans, il évolue peu au cours du dernier trimestre. En effet, l'inflation totale semble avoir passé son pic et, à chaque fois que l'inflation baisse, les marchés révisent leurs projections du taux terminal de la Réserve fédérale, ce qui pousse à la baisse le taux à dix ans. Celui-ci clôt l'année à 3,83 %, soit une hausse de 233 points de base sur l'année.

Dans la zone euro, jusqu'à fin février 2022, l'activité reprend au rythme des assouplissements des mesures préventives. Malgré la hausse des prix du gaz et de l'électricité, la confiance des ménages demeure élevée. Le marché du travail continue de se tendre. En février, le taux de chômage s'établit à 6,8 % mais l'inflation atteint 5,9 %. Dans la foulée du mouvement global de hausse des taux, le taux allemand à dix ans devient à nouveau positif pour la première fois depuis début 2019, poussé également par la Banque centrale européenne (BCE) qui, lors de sa réunion de février, ne ferme pas la porte à des hausses de taux en 2022. En revanche, comme l'inflation sous-jacente n'est que de 2,7 %, la normalisation de la politique monétaire sera moins prononcée qu'aux Etats-Unis. Néanmoins, après l'invasion de l'Ukraine, les tensions sur les prix des matières premières et agricoles poussent fortement les taux à la hausse. Le taux allemand à dix ans clôture le premier trimestre à 0,51 %, soit une hausse de 69 points de base par rapport à fin décembre 2021. Alors que la confiance des consommateurs et des entrepreneurs tient jusqu'en février, elle baisse nettement en mars. Ces développements vont tout naturellement peser sur la Bourse européenne qui se replie de 9,4 %. Le deuxième trimestre est marqué par des prix de l'énergie, des métaux industriels et des denrées agricoles élevés, par la coupure de l'approvisionnement en gaz en provenance de Russie pour les pays refusant de payer en rouble et par une réduction du flux de gaz vers l'Allemagne. Au total, à partir du mois de mai, l'inflation s'établit à plus de huit pourcents. Dans cet environnement, les marchés anticipent plusieurs hausses de taux de la BCE, ce qui pousse l'ensemble des taux européens vers le haut. Le taux allemand à dix ans dépasse 1,7 % tandis que le taux italien à dix ans, lui, passe le cap des 4 %. L'importance de l'écartement des taux conduit la BCE à se réunir en urgence, le 15 juin, et à annoncer un nouvel instrument « anti-fragmentation » pour la zone euro. A partir de mi-juin, néanmoins, la possibilité d'entrer en récession devient un scénario un peu plus probable pour les marchés, ce qui pousse le taux allemand à dix ans à la baisse. Sur le trimestre, le taux à dix ans allemand croît de 86 points de base à 1,37 %. La Bourse, elle, perd 12 %. Alors que, malgré les développements cités ci-dessus, le niveau du PIB est en hausse de 0,8 % en glissement trimestriel au deuxième trimestre et le taux de chômage est historiquement bas (6,7 %), en juillet, la confiance des ménages et des entreprises chute encore un peu plus. En effet, malgré la baisse des prix de beaucoup de matières premières, le niveau extrêmement élevé du prix du gaz ainsi que les risques de manque d'approvisionnement pèsent sur la confiance. Dans cet environnement, malgré un ralentissement attendu de la croissance, mais avec une inflation qui ne cesse d'augmenter, le 21 juillet, pour la première fois en onze ans, la BCE monte son taux directeur de 50 points de base à 0,5 % et met le taux de la facilité de dépôt à 0 %. Ceci permet momentanément d'arrêter la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar qui est à la parité. Toutefois, les perspectives de croissance et d'inflation ne font que se dégrader au cours de l'été. Les indicateurs d'activité PMI passent tous sous la barre des cinquante (zone de contraction de l'activité) et, simultanément, l'inflation atteint près de dix pourcents en septembre. Si on ajoute à cela, la poursuite de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar (en-dessous de la parité) qui pèse également sur l'inflation via l'inflation importée, la BCE décide, le 8 septembre, d'augmenter son taux directeur de 75 points de base à 1,25 %. Fin septembre, le taux dix ans allemand clôture le troisième trimestre à 2,11 %, soit une hausse de 74 points de base par rapport à juin. Quant à la Bourse, elle perd 4,7 % sur la même période. Toutefois, malgré ces développements, jusqu'au troisième trimestre, la croissance demeure positive chaque trimestre grâce notamment au marché du travail qui reste bien orienté. Au début du quatrième trimestre, afin de contrecarrer la baisse du prix du pétrole attendue en réponse au ralentissement de la croissance mondiale – le FMI prévoit une croissance mondiale de 2,7 % en 2023 après 3,2 % en 2022 –, l'OPEP+ décide de réduire sa production de 2 mbj à partir de novembre. Dès lors, afin de s'assurer que les anticipations d'inflation demeurent ancrées, d'autant que les gouvernements européens annoncent des programmes de soutien économique plus ou moins conséquents, la BCE monte à deux reprises son taux directeur : une première fois, fin octobre, de 75 points de base et, ensuite, mi-décembre de 50 points de base (à 2,5 %). Fin octobre, l'Allemagne annonce un plan de deux cents milliards d'euro. Les développements de 2022 et les faibles perspectives de croissance pour 2023 ont pesé sur la Bourse. Toutefois, grâce à la forte progression de la Bourse au quatrième trimestre (+12,5 %), le repli s'est limité à 14,5 % sur l'année. Quant au taux allemand à dix ans, après les annonces de la BCE mi-décembre (poursuite du resserrement monétaire et réduction de l'Asset Purchase Programme), il termine le mois de décembre en hausse. Celui-ci clôt l'année à 2,56 % soit une hausse de 274 points de base sur l'année.

1. Contexte et évolution des marchés

1.1. Premier trimestre

Le premier trimestre 2022 a été difficile pour les marchés financiers, les investisseurs s'accommodant de l'attitude plus optimiste des grandes banques centrales, tandis que les tensions géopolitiques augmentaient et que l'Occident s'empressait d'imposer des sanctions économiques sans précédent à la Russie suite à l'invasion de l'Ukraine par cette dernière.

Au début du trimestre, la zone euro était toujours aux prises avec des goulots d'étranglement de l'offre qui pesaient sur l'industrie manufacturière, des restrictions dues au coronavirus qui avaient un impact sur les services et des pénuries de personnel qui provoquaient des perturbations plus importantes. Alors que la guerre en Ukraine faisait rage, les retombées économiques s'aggravent dans toute l'Europe. Dans le même temps, la stratégie chinoise du "covid-zéro" et l'augmentation du nombre de cas en Asie accentuent la pression sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les matières premières et l'énergie ont atteint des prix exorbitants, se transformant de plus en plus en une inflation à un niveau jamais vu depuis les années 80.

Les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique se sont retrouvées dans une situation délicate d'équilibre afin d'éviter que l'inflation ne s'installe dans la spirale prix-salaires. En mars, la BCE a décidé de dissocier les décisions de relèvement potentiel des taux d'intérêt de ses achats d'actifs, dont le dénouement est prévu au deuxième trimestre 2022.

La FED s'est engagée à agir si nécessaire pour ralentir l'inflation et, à la fin du mois de janvier, le consensus du marché avait déjà augmenté les paris pour voir 5 hausses avant la fin de l'année, ce qui contraste fortement avec la fin de 2021. Malgré la guerre en Ukraine, la FED a maintenu le cap malgré la guerre en Ukraine et fin mars, la porte est grande ouverte pour des hausses inter-réunions et/ou des hausses de 50 points de base.

Les résultats des entreprises (T4 2021) ont été bien accueillis dans l'ensemble, en particulier aux États-Unis, où la forte rentabilité des entreprises s'est poursuivie et où la grande majorité d'entre elles ont enregistré des résultats positifs.

1.2. Deuxième trimestre

Au cours du deuxième trimestre, les marchés financiers ont été particulièrement volatils, alimentés par des taux d'inflation record, la stratégie du "zero-covid" de la Chine, la détérioration des perspectives économiques mondiales, les événements géopolitiques et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. À la fin du trimestre, les craintes inflationnistes ont été éclipsées par les craintes de récession, l'accent étant désormais mis sur la durée et la gravité de la récession plutôt que sur sa venue.

Avec un nombre croissant de pays européens coupés du gaz russe et un embargo sur le pétrole russe en préparation, il est peu probable que ces pressions inflationnistes s'atténuent. Au contraire, les coûts élevés de l'énergie, combinés à diverses perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale (telles que le coût des engrais, les problèmes logistiques, les conditions météorologiques erratiques et le protectionnisme, pour n'en citer que quelques-unes), se traduisent par une hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde entier.

L'inflation continue de préoccuper les banques centrales des deux côtés de l'Atlantique, avec des niveaux jamais atteints depuis des décennies. La Fed a commencé à réduire son bilan en juin et a procédé à la plus forte hausse de taux depuis 1994 (+75 points de base).

L'augmentation spectaculaire des spreads mi-juin à la périphérie de l'Europe a contraint la BCE à tenir une réunion ad hoc et à révéler son intention de concevoir un nouvel instrument anti-fragmentation. Celui-ci offrirait à la BCE une certaine souplesse dans ses réinvestissements des rachats de PEPP, afin de préserver le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire. Sa flexibilité se fera à travers le temps, les juridictions et la maturité, sans limite de volume et indépendamment des autres portefeuilles de la BCE.

1.3. Troisième trimestre

Les marchés ont défié les banques centrales à de multiples occasions au cours du troisième trimestre 2022, mais ces dernières ont fortement repoussé ces attentes négatives

En juillet, la BCE a tranché le nœud gordien et a relevé ses taux de 50 points de base, sachant que l'inflation élevée dans la zone euro demeure généralisée et semble vouloir s'enraciner. La difficulté à prévoir son évolution découle du ralentissement accéléré de l'activité économique, alors que les livraisons de gaz russe à l'Allemagne, moteur de la croissance européenne, sont pratiquement à l'arrêt. Pour ajouter aux difficultés de la BCE, l'euro se rapproche de la parité avec le dollar, ce qui entraîne une importation de l'inflation par le biais des matières premières dont le prix est fixé en dollars et qu'il est difficile de compenser par une augmentation de la production étant donné que les chaînes d'approvisionnement restent perturbées.

En septembre, la BCE a relevé ses taux de 75 pb, révisé à la hausse ses anticipations d'inflation et a admis que l'inflation restera supérieure à l'objectif ces deux prochaines années et pourrait encore s'accélérer.

La Fed a également relevé ses taux de 75 pb, sachant que l'inflation reste généralisée, ancrée et alimentée par un marché de l'emploi tendu et la forte demande des consommateurs. Même si des signes de ralentissement de la hausse des taux apparaissent, les tensions sur le marché du travail restent une épine dans le pied de la Fed et le ralentissement de l'inflation entraînera une baisse des salaires et une diminution de l'emploi. Le marché semble enfin comprendre le message et le discours ne porte plus tant sur la question de savoir si l'on se dirige vers un atterrissage brutal de l'économie que sur sa sévérité.

Les tensions géopolitiques se sont considérablement aggravées, la Russie ayant mobilisé de nouvelles troupes et annexé une partie du territoire ukrainien. Le gazoduc Nordstream a été frappé par des explosions sous-marines et les États-Unis et leurs alliés ont imposé de nouvelles sanctions sur fond d'échange de menaces et d'avertissements sur l'utilisation d'armes nucléaires. Bien que ces conditions aient attisé la nervosité des marchés, les banques centrales sont restées au centre de l'attention en septembre.

1.4. Quatrième trimestre

Les marchés sont restés volatils au cours du mois d'octobre, alors que les investisseurs tentent d'anticiper le moindre signe d'un changement de politique en faveur d'une politique accommodante.

La BCE a relevé ses taux de 75 points de base supplémentaires et a révisé les conditions de la troisième série de ses TLTRO (soutien pandémique) afin d'accélérer la transmission des décisions de politique monétaire.

En novembre, les marchés se sont fortement redressés, les timides signes de ralentissement de l'inflation ayant apporté un certain soulagement, avec une amélioration du sentiment à l'égard du risque dans la mesure où la Chine a laissé entrevoir une « nouvelle ère » de mesures liées à la Covid, s'éloignant de la politique draconienne « zéro-Covid » adoptée jusqu'à présent.

Bien que l'on parle encore de hausse des taux et que les banques centrales martèlent que les risques d'inflation restent orientés à la hausse, les investisseurs misent massivement sur un revirement important de la politique monétaire, comme en témoigne l'inversion marquée des courbes de rendements américaines et allemandes.

Les résultats des entreprises ont été dans l'ensemble meilleurs que prévu, même s'il existe des différences importantes parmi celles qui ont pu répercuter la hausse de leurs coûts de production sur les consommateurs (au prix d'une baisse des volumes).

En décembre, les données économiques américaines sont restées bien orientées, avec un marché du travail solide, des consommateurs disposés à dépenser et les prix de l'essence et de certains biens en baisse, ce qui laisse la porte ouverte à un atterrissage en douceur

Dans l'UE, certains signes indiquent que l'économie résiste mieux qu'on ne le craignait et le temps doux de l'hiver a jusqu'à présent apporté une certaine détente aux prix de l'énergie. La BCE a relevé les taux de 50 pb (ce qui porte le taux de dépôt à 2%, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2008).

Par ailleurs, les perspectives d'inflation ont été fortement revues à la hausse, l'inflation moyenne devant atteindre 8,4% en 2022 avant de redescendre à 6,3% en 2023 (contre 5,5% auparavant). L'inflation devrait fortement baisser au cours de l'année 2023, mais resterait en moyenne à 3,4% en 2024 (contre 2,3%). En revanche, les anticipations de croissance ont été revues à la baisse et le PIB devrait progresser à 0,5% sur 2023 (contre 0,9%). Enfin, la BCE entend commencer à réduire son bilan de manière mesurée et prévisible à partir de mars 2023.

2. Portefeuille

2.1. Stratégie

La structure globale du fonds est restée stable au cours de l'année, avec un positionnement neutre sur le crédit et défensif sur les taux.

Nous continuons de privilégier les échéances plus courtes tout en privilégiant la qualité et la liquidité.

Au 30/12/2022, les WAM et WAL du fonds étaient respectivement de 24 et 85 jours.

2.2. Utilisation des dérivés de crédit

Pas d'utilisation de swap ou de futures.

2.3. Sociétés non cotées détenues en portefeuille

Aucune.

2.4. Instruments financiers et placements collectifs du groupe

Utilisation d'OPCVM, CP, CD, Obligations et Bills.

2.5. Principales opérations

Ci-dessous quelques Achats :

ABB FINANC 2.902% 31/03/24 (XS2463975628)
BOA E3R+0.7% 25/04/24 (XS1811433983)
DAIMLER E3R+0.45% 03/07/24 (XS2466171985)
Enel en cp maturité max 3 mois
SANTANDER E3R+1% 05/05/24 (XS2476266205)
AT&T E3R+0.85% 05/09/23 (XS1907118464)
VOLKSWAGEN 1% 16/02/23 (XS1865186321)

3. Performance du portefeuille

Le fonds CANDRIAM Monétaire (part V) a enregistré une performance de +0.06% soit une sous-performance de 0.01% par rapport à son benchmark (€Str capitalisé).

Ci-dessous les performances de toutes les parts :

	Performance 2022
Candriam Monétaire SICAV - V Cap	0,06%
Candriam Monétaire SICAV - C Cap	-0,10%
Candriam Monétaire SICAV - C Dis	-0,10%
Candriam Monétaire SICAV - I Cap	-0,04%
Candriam Monétaire SICAV - Z Cap	0,07%
Candriam Monétaire SICAV - M Cap	-0,02%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

4. Taxonomie

La taxonomie européenne des activités vertes (la « Taxonomie ») – Règlement (UE) 2020/852 s'inscrit dans le cadre des efforts globaux déployés par l'UE en vue d'atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de permettre à l'Europe de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050. Ce Règlement prévoit notamment six objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;

- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A la fois pour les investissements gérés en direct et/ou pour les fonds sous-jacents gérés par Candriam, les aspects environnementaux composant ces six objectifs environnementaux sont au cœur de l'analyse ESG sur les émetteurs. Pour les compartiments ayant un objectif d'investissement durable ainsi que pour les compartiments qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ce travail d'évaluation de la contribution des émetteurs aux grands objectifs environnementaux, en particulier à la lutte contre le changement climatique, nécessite une appréciation sectorielle, fondée sur un ensemble de données hétérogènes, de réalités complexes aux interdépendances multiples. Les analystes ESG de Candriam ont par ailleurs anticipé l'entrée en vigueur des critères fixés par l'UE et développé leur propre cadre d'analyse. Celui-ci permet d'évaluer de façon systématique la contribution des activités d'une entreprise à différents objectifs environnementaux définis par Candriam et en ligne avec la Taxonomie.

5. Perspectives 2023

Nous sommes très attentifs à l'impact économique de la guerre en Ukraine, à l'évolution des sanctions contre la Russie, aux pressions inflationnistes (notamment la hausse des prix de l'énergie) et à l'évolution de la politique monétaire des grandes banques centrales. Cela restera probablement les thèmes clés pour les marchés financiers pour le premier semestre de 2023, et l'incertitude qui les entoure est susceptible d'attiser la volatilité, les fluctuations brutales des marchés étant alimentées par l'accélération de l'actualité. Nous sommes dès lors très attentifs au risque de baisse et privilégions les actifs liquides de haute qualité, tout en restant sélectifs dans nos investissements. Nous nous appuyons sur notre analyse interne « bottom-up » rigoureuse, et affichons une préférence pour les sociétés bien notées et peu endettées.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BNP P ICASH EUR IC	358 599 319,49	358 599 364,51
CANDRIAM MMEA ZEURC	307 684 101,36	296 154 035,04
FREN REP P ZCP 10-22	74 991 601,04	74 999 125,05
ITAL BUON ZCP 02-22	57 678 595,34	57 665 169,87
NATL TREA ZCP 04-22	55 030 817,26	55 017 789,65
FREN REP P ZCP 03-22	52 069 773,50	52 032 031,87
BELG TREA ZCP 03-22	50 040 370,07	50 009 665,60
ITALY 310122	50 028 516,26	50 000 000,00
DUTC TREA ZCP 06-22	49 086 159,85	49 034 419,61
PARIS 270722	48 008 636,17	48 000 933,40

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en euro

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

Prêts de titres :

Emprunt de titres :

Prises en pensions :

Mises en pensions :

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

Change à terme :

Options :

Futures :

Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
Dépôts à terme	
Actions	
Obligations	
OPCVM	
Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
Dépôts à terme	
Actions	
Obligations	
OPCVM	
Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
Revenus (*)	
Autres revenus	
Total des revenus	
Frais opérationnels directs	
Frais opérationnels indirects	
Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la « Broker Review », est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Nous renvoyons au rapport émis par la société de gestion conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF. Ce rapport est disponible sur le site de la société de gestion www.candriam.com.

Engagement & politique de vote, utilisation des droits de vote

La société de gestion n'exerce pas de droit de vote dans le cadre de la gestion de ce fonds.

Pour toutes les questions relatives à l'engagement, nous nous référons à la politique d'engagement et aux rapports associés qui sont disponibles sur le site de Candriam

www.candriam.com/en/professional/market-insights/sri-publications

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

Méthode de calcul du risque global

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2022, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :
Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 16 496 391.
Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 7 603 281.
Nombre de bénéficiaires : 147.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 4 123 181.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : EUR 2 274 454.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (i.e. Candriam – Belgian Branch), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 24 652 347.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 10 435 950.

Nombre de bénéficiaires : 256.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 5 059 679.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 4 582 833.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (i.e. Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 18 384 879.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 9 558 325.

Nombre de bénéficiaires : 202.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 3 634 215.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 3 398 975.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 29 janvier 2021 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.

Règlementation SFDR

Les informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes relatives de la section (non révisée) Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CANDRIAM
SERENITY – Bloc B
19-21 route d'Arlon
L-8009 Strassen (Grand Duché de Luxembourg)

Candriam - Succursale Française
40, rue Washington
75008 PARIS Cedex 08
Tel : 01.53.93.40.00
www.candriam.com
e-mail : investor.support@candriam.com

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Fonds avait-il un objectif d'investissement durable ?



OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%



NON

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 74.52% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce Fonds ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds ont été atteintes en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises;
- évitant l'exposition à des entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac et la production ou la vente d'armes controversées (mines anti personnelles, bombes à sous-munitions, chimiques, biologiques, au phosphore blanc et à l'uranium appauvri).
- atteignant une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu.
- évitant l'exposition à des pays considérés comme des régimes oppressifs
- intégrant la méthodologie d'analyse ESG de Candriam au processus d'investissement et en investissant une part de

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds sont atteintes.

ses actifs dans des investissements durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gérant de portefeuille a pris en compte les évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion sur base de la conformité avec des normes internationales et de l'implication dans des activités controversées.

Pour les émetteurs souverains, ces évaluations sont basées sur l'analyse de la gestion par les pays de leur capitaux naturels, humains, sociaux et économiques. De plus, des filtres d'exclusions permettent d'écarter des émetteurs non-conformes à des standards de démocratie et de gouvernance.

Les recherches et analyses ESG réalisées par Candriam pour les investissements durables évaluent également la conformité des investissements avec le principe de « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec les pratiques de bonne gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie d'analyse ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la proportion minimale en investissements durables définie dans le prospectus (minimum 20%). La proportion d'investissements durables du Fonds a donc été supérieure à ce seuil minimum, tel que précisé dans la section « Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ? ».

Indicateurs de durabilité	Valeur	Benchmark
Carbon Footprint - Corporate - Scope 1&2 - Lower than absolute threshold (currently 140)	57.36	

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable car il n'y a pas de données disponibles sur les périodes précédentes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le Fonds entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables que le Fonds entendait réaliser pour une portion du portefeuille étaient de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'intégration d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et étaient d'avoir une incidence positive à long terme dans les domaines environnementaux et sociaux.

L'objectif de la proportion d'investissements durables a été supérieur au minimum défini dans le prospectus (minimum 20%). Cela a permis au Fonds de dépasser les objectifs initialement fixés.

Par contre, le Fonds n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement à la Taxonomie étant donné qu'un faible nombre d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le Fonds a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux grâce à ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices.

Sur la base de ses notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des critères et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme « investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissements durables environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », a été évalué en particulier pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- l'alignement sur les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de précisions, voir la section ci-dessous concernant la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG et par le biais de plusieurs méthodes.

Pour l'analyse des entreprises, ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts, mais interconnectés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis durables tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Le filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

Pour l'analyse des émetteurs souverains, ces méthodes comprennent :

1. Les notes ESG des pays : la méthodologie de recherche et de filtrage ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité autour de quatre axes de développement durable :

- le capital naturel, qui évalue la manière dont un pays préserve et utilise durablement ses ressources naturelles ;
- le capital humain, qui mesure la productivité économique et créative en évaluant les niveaux d'éducation et de compétences, l'innovation, la santé, entre autres thèmes de durabilité ;
- le capital social, qui évalue la société civile et les institutions étatiques de chaque pays, notamment la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, les inégalités et le niveau de sécurité des populations ;
- le capital économique, qui évalue les fondamentaux économiques d'un pays afin de déterminer la capacité de chaque gouvernement à financer et soutenir les politiques de développement durable sur le long terme.

2. Filtrage négatif des pays qui comporte notamment les éléments suivants :

- Liste des régimes hautement oppressifs de Candriam — États coupables de graves violations des droits de l'Homme ;

L'intégration des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité a été basée sur la matérialité ou la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie / secteur / spécifique auquel l'entreprise appartient, et pour chaque pays afin de s'assurer que le score d'un pays reflète de manière adéquate les problèmes, défis et/ou opportunités à court, moyen et long terme qui comptent pour le développement futur de ce pays. Cette matérialité dépend de plusieurs éléments, tels que le type d'information, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Fonds ont été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ils ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tiennent compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse basée sur les normes et à notre modèle ESG.

Cette analyse a visé à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tous les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce Fonds a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Fonds, les principales incidences négatives (principal adverse impacts, PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens (cf. la politique sur les principales incidences négatives au niveau du Fonds de Candriam <https://www.candriam.com/en/private/sfdr/>):

- Engagement : afin d'éviter et/ou de réduire l'incidence négative sur les objectifs durables, le Fonds a également tenu compte des incidences négatives dans ses interactions avec les entreprises, par le biais du dialogue . Candriam accorde la priorité à ses activités d'engagement en fonction d'une évaluation des défis ESG les plus importants et les plus pertinents, auxquels font face les secteurs et les émetteurs, en tenant compte des incidences financières et sociales et des incidences sur les parties prenantes. Par conséquent, le niveau d'engagement avec chaque entreprise au sein d'un même produit peut varier et est assujéti à la méthodologie de hiérarchisation des priorités de Candriam.
 - Dialogue:

Le climat (PAI1 à PAI6) est évidemment central dans les échanges de Candriam avec les entreprises. Les priorités de l'engagement Climat du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un profil de transition insuffisant (modèle propriétaire de transition des risques), et/ou encore fortement intensifs en carbone (Scope 1-2) ou avec des émissions Scope 3 importantes,
- les émetteurs des secteurs financiers encore largement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition.
- l'exposition relative aux émetteurs susmentionnés des portefeuilles.

L'objectif de Candriam est évidemment d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la manière dont elles s'alignent sur une trajectoire 1,5D et de soutenir un tel alignement. Au-delà de tout engagement Net Zero et de la divulgation des émissions absolues Scope1-2-3, Candriam les encourage donc à fournir des informations sur la manière dont les objectifs à court/moyen terme sont alignés sur la trajectoire 1,5D scientifiquement reconnue.

Candriam attend notamment des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de d'investissement servent leur engagement en matière de décarbonisation. Candriam combine généralement dialogue individuel et collaboratif. Comme l'année précédente, Candriam continue à soutenir et à participer activement à plusieurs initiatives de collaboration telles que Climate Action 100+ . Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie correspondante, mais aussi à obtenir un effet de levier fondamental pour soutenir les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans le rapport annuel

d'engagement et de vote de Candriam, disponible sur le site web public de Candriam (<https://www.candriam.com/en/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>).

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'augmentation des inégalités, plusieurs engagements ont également été réalisés en relation avec la protection des droits humains fondamentaux (main-d'œuvre directe ou indirecte ; diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement) (PAI10, PAI11). Candriam a également mené une campagne d'engagement direct post-covid visant à étudier l'impact de la pandémie sur les relations avec les parties prenantes et les changements devenus désormais la norme. Dans le même ordre d'idées, la gestion du capital humain est un aspect que Candriam aborde dans la plupart de ses échanges avec les entreprises. Candriam continue à soutenir la Workforce Disclosure Initiative en défendant un meilleur accès à des données fiables, pertinentes et comparables sur la main-d'œuvre directe et indirecte des entreprises.

- Exclusion : Le filtrage négatif de Candriam sur les entreprises a visé à éviter les investissements dans des activités ou des pratiques préjudiciables et a pu conduire à des exclusions liées à l'incidence négative d'entreprises ou d'émetteurs.
- Suivi : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives. Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Fonds. Voici les résultats des indicateurs de ce Fonds :

Indicateurs	Résultats
10 - Violations of UN Global Compact principles and Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) Guidelines for Multinational Enterprises	0.00%
14 - Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	0.00%
16 - Investee countries subject to social violations	0.00%



Quels ont été les principaux investissements de ce Fonds ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du Fonds au cours de la période de référence, à savoir: 31-12-2022

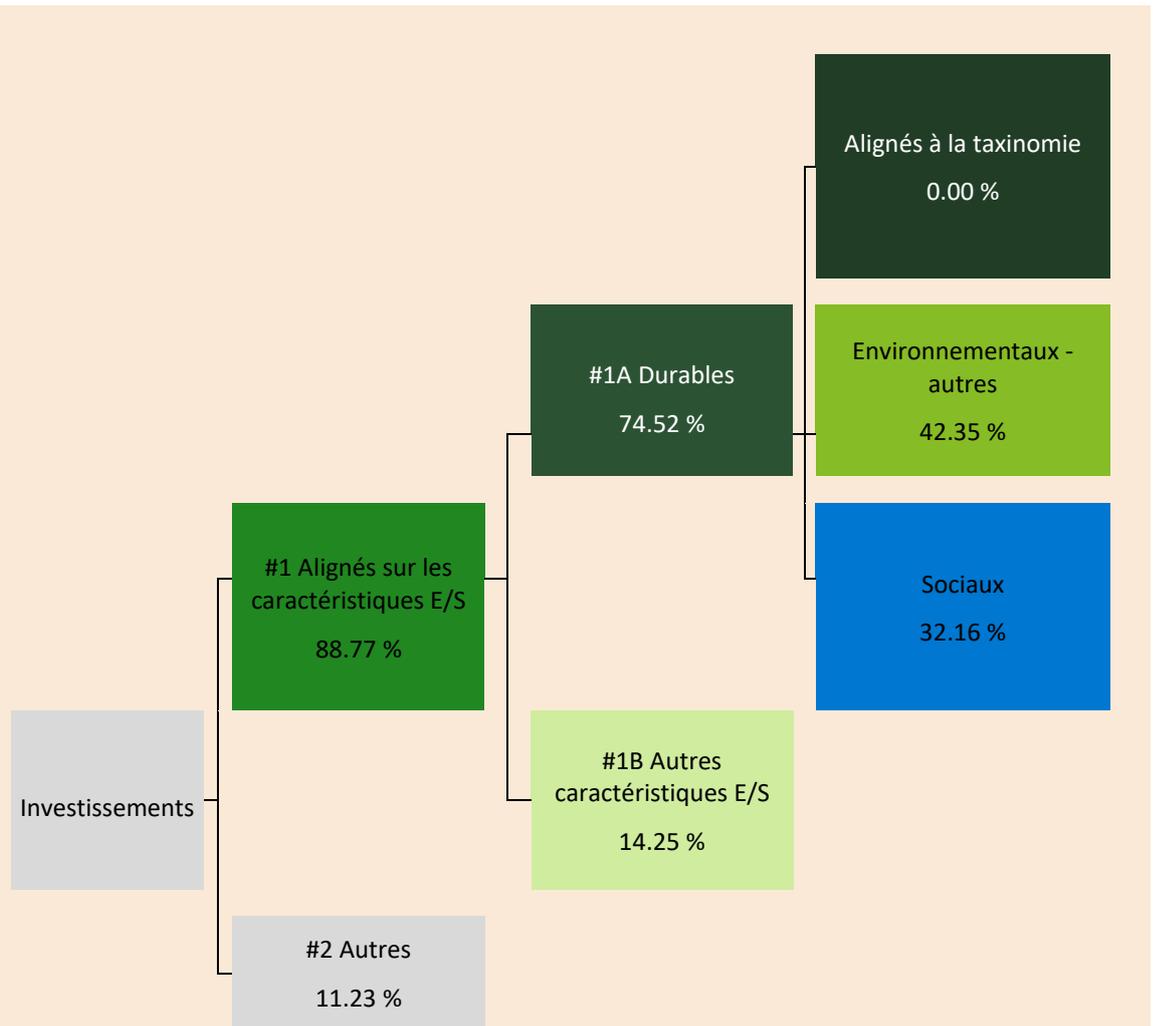
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CANDRIAM MONEY MKT EURO AAA Z C	Diversified Financials	4.78%	EMU
CANDRIAM SUST MONEY MKT EURO Z C	Diversified Financials	4.76%	EMU
ECP TOYOTA MOT 11/01/23 Disc	Automobiles & Composants	2.63%	Japan
ECP DEUTSCHE TEL 12/01/23 Disc	Diversified Telecomm Services	2.63%	Germany
CAIXABANK 1.125% 12/01/23	Banks	2.16%	Spain
BPCE E3R+0.5% 23/03/23	Banks	2.13%	France
ECP GSK CONSUMER 09/01/23 Disc	Household & Personal Products	2.11%	United Kingdom
ECP IBERDROLA 18/01/23 Disc	Utilities	2.03%	Spain
BFCP SCANIA 09/01/23 Disc	Construction & Engineering	1.96%	Sweden
ECD KBCNV 02/01/23 Disc	Banks	1.88%	Belgium
ECP FIDELITY NAT 10/01/23 Disc	Software & Services	1.66%	United States
FRANCE BTF 04/01/23	Domestic	1.51%	France
ECP FERROVIAL 09/01/23 Disc	Construction & Engineering	1.50%	Spain
ECP FISVEC 12/01/23 Disc	Software & Services	1.20%	United States
ECP SANTANDER 16/01/23 Disc	Banks	1.20%	Spain



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du Fonds utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du Fonds qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Proportion
Banks	25.59%
Diversified Financials	10.29%
Utilities	8.30%
Automobiles & Composants	7.40%
Software & Services	7.37%
Construction & Engineering	7.36%
Real Estate	6.47%
Diversified Telecomm Services	4.08%
Local Governments	2.52%
Biotechnology	2.48%
Household & Personal Products	2.41%
Domestic	2.11%
Health Care Equipment & Services	1.82%
Food & Staples Retailing	1.13%
Retailing	0.75%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

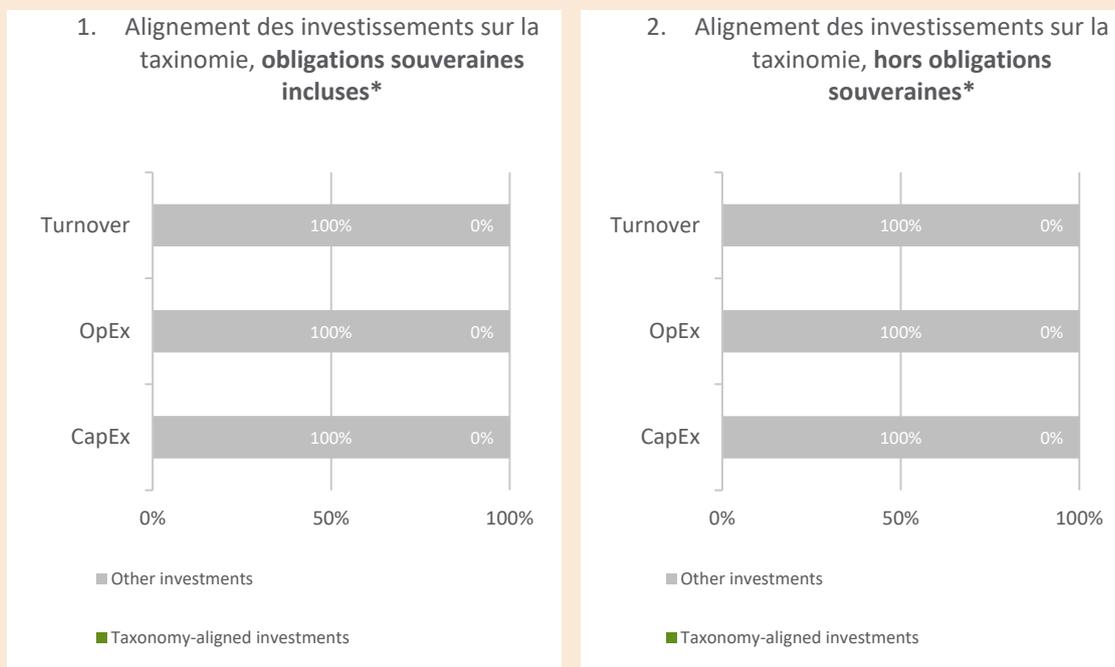
- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du Fonds, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du Fonds autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

- Le Fonds n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement à la Taxonomie, ni sur la répartition des activités transitoires et habilitantes, étant donné que très peu d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable car il n'y a pas de données disponibles sur les périodes précédentes.

- **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Fonds n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, étant donné que très peu d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie

En conséquence, ce pourcentage est donc considéré comme nul.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a une part de 42.35% d'investissement durable sur le plan environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

En effet à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2022 et très peu d'entreprises au niveau mondial fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a une part de 32.16% d'investissement durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «Autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements regroupés sous la dénomination « Autres » sont présents dans le Fonds pour 11.23% des actifs nets totaux.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs actifs suivants :

- des liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Fonds suite à des souscriptions/rachats et/ou étant la résultante de la décision d'exposition au marché du Fonds ;
- des investissements ayant des émetteurs présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Il est prévu de vendre ces investissements ;
- d'autres investissements (y compris des produits dérivés portant sur un seul émetteur (« single name ») achetés à des fins de diversification et qui n'ont pas fait l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles ;
- des produits dérivés utilisés (ne portant pas sur un seul émetteur (« Non single name ») pour une gestion de portefeuille efficace et/ou à des fins de couverture et/ou temporairement à la suite de souscriptions/rachats.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la SICAV a initié / renforcé des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif, sur la base de l'évaluation indépendante de Candriam.

Malgré notre sous-pondération dans le secteur des services publics, nous avons des positions dans les noms suivants en raison de leur intérêt pour la transition énergétique vers un environnement à faible émission de carbone : Iberdrola et Enel. Au sein du secteur automobiles, nous détenons des positions en Volkswagen et Mercedes, ces sociétés se concentrant toutes deux sur la transition de la combustion vers les véhicules électriques et ayant lancé plusieurs modèles l'année dernière pour concurrencer Tesla (leader actuel du marché des véhicules électriques). En outre, nous avons également une position en Toyota, qui, bien qu'en retard dans le domaine des véhicules électriques, reste très compétitif dans le domaine des voitures hybrides, ce qui lui permet de réduire les émissions par voiture en circulation par rapport aux autres constructeurs automobiles.

La SICAV a également vendu les investissements suivants pour lesquels les émetteurs ne représentaient pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales : Berkshire Hathaway a été vendu vu le risque lié à son exposition potentielle à l'armement.

La SICAV obtient un score ESG de 55.06 à fin décembre 2022, sur la base de l'évaluation indépendante de Candriam, supérieur à son objectif de 45 minimum.

Au 31/12/2022, l'empreinte carbone de la SICAV était de 57.36, meilleure que son objectif maximum de 140 tonnes de CO² par million d'euro investi. Ces chiffres sont basés sur les émissions de CO² (scopes 1 et 2).



Quelle a été la performance de ce Fonds par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour évaluer l'alignement avec les caractéristiques E/S.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le Fonds atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



SICAV CANDRIAM MONETAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2022**

SICAV CANDRIAM MONETAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CANDRIAM INVESTORS GROUP
WASHINGTON PLAZA - 40, rue Washington
75008 PARIS CEDEX 08

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable SICAV CANDRIAM MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV CANDRIAM MONETAIRE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SICAV CANDRIAM MONETAIRE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

BILAN ACTIF AU 29/12/2022 EN EUR

	29/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 182 988 539,14	968 140 059,63
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	234 808 612,50	573 736 082,97
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	234 808 612,50	573 736 082,97
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	829 674 989,54	307 839 025,21
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	829 674 989,54	307 839 025,21
Titres de créances négociables	829 674 989,54	307 839 025,21
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	118 504 937,10	86 564 951,45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	118 504 937,10	86 564 951,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	93 746,91	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	93 746,91	0,00
COMPTES FINANCIERS	115 813 771,43	84 116 954,26
Liquidités	115 813 771,43	84 116 954,26
TOTAL DE L'ACTIF	1 298 896 057,48	1 052 257 013,89

BILAN PASSIF AU 29/12/2022 EN EUR

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 300 597 076,20	1 055 377 765,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1,06	0,08
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 348 779,94	-6 807 188,95
Résultat de l'exercice (a,b)	6 454 143,47	3 426 604,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 298 702 440,79	1 051 997 181,60
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	193 616,69	259 832,29
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	193 616,69	259 832,29
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 298 896 057,48	1 052 257 013,89

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2022 EN EUR

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2022 EN EUR

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	326 092,68	328,01
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 032 549,83	4 568 260,48
Produits sur titres de créances	3 311 242,75	2 304,28
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	294,93	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	7 670 180,19	4 570 892,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	378 578,62	433 167,62
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	378 578,62	433 167,62
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 291 601,57	4 137 725,15
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	787 723,80	708 810,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 503 877,77	3 428 914,46
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-49 734,30	-2 309,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	6 454 143,47	3 426 604,55

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements".

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

La valeur liquidative du fonds à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

ETF et OPC

Les ETF et OPC sont valorisés à la valeur liquidative représentative des marchés à la date de référence, ou, en l'absence, à celle qui précède.

Obligations

Les obligations sont valorisées aux cours de clôture sur base de prix de contributeurs à la date de référence.

TCN et autres instruments du marché monétaire

Les TCN (titres de créance négociables) et autres instruments du marché monétaire sont valorisés avec des prix calculés sur base de données de marché représentatives à la date de référence.

Futures et options sur marchés organisés

Ces instruments financiers sont valorisés aux cours de clôture des différents marchés à terme à la date de référence.

Dérivés OTC compensés

Ces instruments financiers sont valorisés aux cours de clôture établis par les Chambres de Compensation à la date de référence.

Change spot

Les cours de change comptant sont valorisés à partir des données de marché disponibles auprès des fournisseurs de données spécialisés.

Change à terme

Le change à terme est valorisé à partir des données de marché disponibles auprès des fournisseurs de données spécialisés (cours spot, courbe de taux).

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la Société de Gestion, utilisant les données de marché (courbes de spreads, courbes de taux ...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

Swaps de taux

Les swaps de taux non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la Société de Gestion, utilisant les données de marché (courbe de taux...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

Autres dérivés OTC

Les produits OTC non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la Société de Gestion, utilisant les données de marché disponibles auprès de fournisseurs de données spécialisées (volatilités, courbes de taux, etc...).

Les prix obtenus par les modèles sont confrontés avec ceux des contreparties.

Prise en pension, mise en pension, prêt et emprunt de titres

Les titres pris (ou mis) en pension ainsi que les prêts (ou emprunts) de titres sont valorisés au prix de revient augmenté des intérêts.

Traitements d'exception

Les titres de créance qui ne font pas l'objet de transactions significatives ou dont le cours n'est visiblement pas représentatif du marché peuvent être évalués sur base d'une méthode de valorisation estimée et sous la responsabilité de la Société de Gestion. En outre, l'application d'une méthode actuarielle (le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents, le cas échéant, affectés d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre) pourra être utilisée.

Les options qui ne font pas l'objet de transactions significatives et/ou dont le cours n'est pas représentatif du marché peuvent être évalués sur base d'une méthode représentative de la clôture du marché sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Hors-bilan :

L'engagement hors-bilan relatif au contrat d'échange de taux d'intérêts et de devises correspond au nominal du contrat.

Les engagements hors-bilan sur les marchés à terme français et étrangers sont calculés suivant la réglementation en vigueur :

- Opération à terme ferme : quantité par nominal par cours du jour sur cours de devise du jour.

Principales sources

Les principaux fournisseurs de données spécialisés utilisées pour les valorisations sont Bloomberg, CMA, WMC et Factset. La Société de Gestion pourrait néanmoins en changer, sous sa responsabilité, si elle l'estime pertinent.

Méthode de comptabilisation :

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est la méthode du coupon couru

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux/Montant TTC
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Taux maximum Action « Classique » 0,35% maximum * Action « I » 0,20% maximum * Action « V » 0,15% maximum * Action « R » 0,30% maximum* Action « R2 » 0,10% maximum * Action « M » 0,35% maximum * Action « Z » 0,15% maximum *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 80€/transaction***
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

** La SICAV est investi jusqu'à 10% maximum en OPC.

*** Montant maximum qui varie en fonction des instruments utilisés.

Ne sont pas compris dans les blocs de frais ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	Capitalisation	Capitalisation
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2022 EN EUR

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 051 997 181,60	1 151 548 209,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 283 198 891,34	2 401 683 548,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 037 635 063,89	-2 496 053 168,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	79 678,51	58 672,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 697 636,33	-6 767 754,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	580 174,94	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-809 553,34	0,00
Frais de transactions	-4 157,40	0,00
Différences de change	140 107,00	2 923,72
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 349 657,92	-1 903 128,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-511 931,74</i>	<i>-2 861 589,66</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 861 589,66</i>	<i>958 461,31</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-717,33	-1 036,02
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 503 877,77	3 428 914,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 298 702 440,79	1 051 997 181,60

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	136 808 173,94	10,53
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 000 438,56	7,55
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	234 808 612,50	18,08
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	208 211 070,49	16,03
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	593 469 282,38	45,69
Bons du Trésor	27 994 636,67	2,16
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	829 674 989,54	63,88
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	98 000 438,56	7,55	0,00	0,00	136 808 173,94	10,53	0,00	0,00
Titres de créances	662 353 604,97	51,00	167 321 384,57	12,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 813 771,43	8,92
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	144 020 231,24	11,09	53 465 726,45	4,12	37 322 654,81	2,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	658 376 217,40	50,69	171 298 772,14	13,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	115 813 771,43	8,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	118 226,73	0,01	36 703,61	0,00	3 941,18	0,00	9,88	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	93 746,91
TOTAL DES CRÉANCES		93 746,91
DETTES		
	Frais de gestion fixe	187 645,01
	Autres dettes	5 971,68
TOTAL DES DETTES		193 616,69
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-99 869,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C		
Actions souscrites durant l'exercice	4 095,232	4 235 469,36
Actions rachetées durant l'exercice	-6 607,481	-6 838 044,11
Solde net des souscriptions/rachats	-2 512,249	-2 602 574,75
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	49 438,803	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-14,000	-42 412,86
Solde net des souscriptions/rachats	-14,000	-42 412,86
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	124,320	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I		
Actions souscrites durant l'exercice	12 995,500	130 999 425,65
Actions rachetées durant l'exercice	-14 984,905	-151 083 772,85
Solde net des souscriptions/rachats	-1 989,405	-20 084 347,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 693,604	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M		
Actions souscrites durant l'exercice	81 893,602	121 593 982,36
Actions rachetées durant l'exercice	-88 762,760	-131 689 207,27
Solde net des souscriptions/rachats	-6 869,158	-10 095 224,91
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	41 260,661	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V		
Actions souscrites durant l'exercice	16 261,862	1 610 077 638,04
Actions rachetées durant l'exercice	-15 248,309	-1 509 941 158,48
Solde net des souscriptions/rachats	1 013,553	100 136 479,56
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 207,716	
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z		
Actions souscrites durant l'exercice	959 082,235	1 416 292 375,93
Actions rachetées durant l'exercice	-838 340,996	-1 238 040 468,32
Solde net des souscriptions/rachats	120 741,239	178 251 907,61
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	292 755,130	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	105 894,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	793,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	89 888,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	86 502,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	402 154,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	103 466,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			118 504 937,10
	LU0391999470	CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	55 292 164,33
	LU1434529993	CANDRIAM SRI-MONEY MARKET EURO-Z CAP	63 212 772,77
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			118 504 937,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,06	0,08
Résultat	6 454 143,47	3 426 604,55
Total	6 454 144,53	3 426 604,63

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	176 759,80	102 809,14
Total	176 759,80	102 809,14

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D		
Affectation		
Distribution	1 297,90	798,11
Report à nouveau de l'exercice	0,58	1,18
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 298,48	799,29
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	124,320	138,320
Distribution unitaire	10,44	5,77
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	150 328,73	138 219,12
Total	150 328,73	138 219,12

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	267 723,68	193 788,61
Total	267 723,68	193 788,61

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 621 090,70	2 095 905,39
Total	3 621 090,70	2 095 905,39

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 236 943,14	895 083,08
Total	2 236 943,14	895 083,08

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 348 779,94	-6 807 188,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-8 348 779,94	-6 807 188,95

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-329 383,15	-348 528,22
Total	-329 383,15	-348 528,22

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 418,05	-2 713,57
Total	-2 418,05	-2 713,57

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-239 964,03	-371 452,53
Total	-239 964,03	-371 452,53

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-394 211,60	-462 564,19
Total	-394 211,60	-462 564,19

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 597 495,46	-3 973 934,12
Total	-4 597 495,46	-3 973 934,12

	29/12/2022	30/12/2021
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 785 307,65	-1 647 996,32
Total	-2 785 307,65	-1 647 996,32

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	1 255 650 789,50	1 208 692 116,05	1 151 548 209,21	1 051 997 181,60	1 298 702 440,79
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C en EUR					
Actif net	63 096 964,28	36 467 965,21	37 014 405,63	53 849 880,62	51 188 968,44
Nombre de titres	60 009,452	34 806,034	35 487,209	51 951,052	49 438,803
Valeur liquidative unitaire	1 051,45	1 047,74	1 043,03	1 036,55	1 035,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,88	-4,10	-7,61	-6,70	-6,66
Capitalisation unitaire sur résultat	1,48	0,47	2,48	1,97	3,57
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D en EUR					
Actif net	729 852,33	437 104,60	422 717,60	419 057,98	375 507,51
Nombre de titres	236,472	142,320	138,320	138,320	124,320
Valeur liquidative unitaire	3 086,42	3 071,28	3 056,08	3 029,62	3 020,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,29	-12,04	-22,26	-19,61	-19,45
Distribution unitaire sur résultat	4,28	1,38	7,49	5,77	10,44
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I en EUR					
Actif net	43 562 590,89	20 193 249,92	77 380 451,46	57 430 589,65	37 306 487,07
Nombre de titres	4 256,004	1 978,832	7 613,335	5 683,009	3 693,604
Valeur liquidative unitaire	10 235,56	10 204,63	10 163,80	10 105,66	10 100,29
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-57,31	-39,98	-73,24	-65,36	-64,96
Capitalisation unitaire sur résultat	18,76	20,93	75,60	24,32	40,69

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M en EUR					
Actif net	0,00	50 903 041,12	37 320 706,15	71 519 194,17	61 300 052,17
Nombre de titres	0,00	33 944,006	24 979,306	48 129,819	41 260,661
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 499,61	1 494,06	1 485,96	1 485,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-5,35	-10,90	-9,61	-9,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	4,89	4,02	6,48
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V en EUR					
Actif net	835 451 463,77	925 076 909,31	855 206 486,83	614 325 869,85	715 209 531,91
Nombre de titres	8 341,793	9 255,450	8 582,182	6 194,163	7 207,716
Valeur liquidative unitaire	100 152,50	99 949,46	99 649,07	99 178,18	99 228,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-558,00	-391,60	-717,45	-641,56	-637,85
Capitalisation unitaire sur résultat	298,11	192,61	74,63	338,36	502,39
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z en EUR					
Actif net	312 809 918,23	175 613 845,89	144 203 441,54	254 452 589,33	433 321 893,69
Nombre de titres	209 470,620	117 825,000	97 032,810	172 013,891	292 755,130
Valeur liquidative unitaire	1 493,33	1 490,46	1 486,13	1 479,25	1 480,15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-8,36	-5,83	-10,75	-9,58	-9,51
Capitalisation unitaire sur résultat	4,43	3,05	7,78	5,20	7,64

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MERCEDESBENZ GROUP AG E3R+0.45% 03-07-24	EUR	5 000 000	5 035 648,61	0,39
VOLKSWAGEN LEASING 1.0% 16-02-23	EUR	14 406 000	14 508 169,13	1,12
TOTAL ALLEMAGNE			19 543 817,74	1,51
AUSTRALIE				
CW BK AUST E3R+0.5% 08-03-23	EUR	3 650 000	3 657 998,06	0,29
TOTAL AUSTRALIE			3 657 998,06	0,29
DANEMARK				
NYKREDIT 0.25% 20-01-23 EMTN	EUR	4 000 000	4 006 266,85	0,31
TOTAL DANEMARK			4 006 266,85	0,31
ESPAGNE				
BANCO NTANDER E3R+1.0% 05-05-24	EUR	9 200 000	9 317 941,96	0,72
BBVA E3R+0.6% 09-03-23 EMTN	EUR	4 100 000	4 109 770,30	0,31
BBVA E3RJ+1.0% 03-12-23 EMTN	EUR	5 000 000	5 048 132,78	0,39
CAIXABANK 1.125% 12-01-23 EMTN	EUR	28 400 000	28 709 042,58	2,21
TOTAL ESPAGNE			47 184 887,62	3,63
ETATS-UNIS				
AT&T INC 2.50% 03/23	EUR	5 000 000	5 101 817,47	0,39
AT AND T INC E3R+0.85% 05-09-23	EUR	14 000 000	14 092 608,44	1,09
BK AMERICA E3R+0.7% 25-04-24	EUR	3 500 000	3 515 624,29	0,27
CITIGROUP E3R+0.5% 21-03-23	EUR	3 000 000	3 003 553,00	0,23
IBM INTL BUSINESS MACHINES 0.375% 31-01-23	EUR	5 000 000	5 010 885,27	0,38
TOTAL ETATS-UNIS			30 724 488,47	2,36
FRANCE				
BNP PAR E3R+0.33% 19-01-23	EUR	4 500 000	4 516 357,50	0,35
BOUYGUES 3.625% 16/01/23	EUR	5 000 000	5 177 047,95	0,39
BPCE E3R+0.5% 23-03-23 EMTN	EUR	28 200 000	28 238 148,33	2,17
SG 0.5% 13-01-23 EMTN	EUR	12 000 000	12 052 851,78	0,93
SG E3R+0.45% 06-03-23 EMTN	EUR	1 800 000	1 804 083,75	0,14
SG E3R+0.8% 22-05-24 EMTN	EUR	100 000	101 029,50	0,01
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 0.0% 20-01-23	EUR	7 500 000	7 494 412,50	0,58
TOTAL FRANCE			59 383 931,31	4,57
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP E3R+0.55% 30-05-23	EUR	3 300 000	3 311 699,60	0,25
TOTAL JAPON			3 311 699,60	0,25
LUXEMBOURG				
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.375% 07-03-23	EUR	8 311 000	8 312 433,36	0,64
TOTAL LUXEMBOURG			8 312 433,36	0,64
PAYS-BAS				
ABB FINANCE B V E3R+0.7% 31-03-24	EUR	10 573 000	10 616 262,95	0,82
BMW 2 3/8 01/24/23	EUR	1 070 000	1 094 362,29	0,09
BMW FIN E3R+0.6% 02-10-23	EUR	9 700 000	9 722 407,00	0,75
DAIMLER INTL FINANCE BV E3R+0.25% 11-01-23	EUR	5 000 000	5 018 054,72	0,39
DAIMLER TRUCK INTL FI E3R+0.7% 06-10-23	EUR	1 500 000	1 509 485,17	0,11
ING GROEP NV E3R+0.85% 20-09-23	EUR	12 800 000	12 873 294,58	0,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV E3R+0.2% 18-11-23	EUR	6 900 000	6 908 098,88	0,53
TOTAL PAYS-BAS			47 741 965,59	3,68
ROYAUME-UNI				
HSBC BK E3R+1.0% 08-03-23 EMTN	EUR	1 700 000	1 705 981,40	0,14
LLOYDS BANKING GROUP 0.625% 15-01-24	EUR	6 000 000	6 034 154,38	0,46
SANTANDER UK GROUP E3R+0.85% 27-03-24	EUR	2 700 000	2 701 993,12	0,21
TOTAL ROYAUME-UNI			10 442 128,90	0,81
SUEDE				
VLVY 0 02/11/23	EUR	500 000	498 995,00	0,04
TOTAL SUEDE			498 995,00	0,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			234 808 612,50	18,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			234 808 612,50	18,09
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL AG 301222 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 500 000,00	0,89
DEUTSCHE TELEKOM AG 120123 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 981 658,53	2,69
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 140223	EUR	16 000 000	15 958 488,83	1,23
TOTAL ALLEMAGNE			62 440 147,36	4,81
BELGIQUE				
AEDIFICA NV/SA 100123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 994 518,31	0,77
AEDIFICA NV/SA 240223 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 973 172,42	0,61
BRUSSELS MUNIC 060123 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 498 541,08	0,50
BRUSSELS MUNIC 160123 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 990 590,06	0,93
COFINIMMO SA 030123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 997 658,08	0,46
COFINIMMO SA 040123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 998 310,34	1,16
COFINIMMO SA 050123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 999 145,14	0,38
COFINIMMO SA 130123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 990 068,38	1,15
REGION WALLONNE 020123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,77
TOTAL BELGIQUE			87 442 003,81	6,73
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 201123 OISEST 0.32	EUR	15 000 000	15 029 973,82	1,15
TOTAL DANEMARK			15 029 973,82	1,15
ESPAGNE				
FERROVIAL SA 090123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 992 671,48	1,54
FERROVIAL SA 090223 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 987 651,63	0,46
FERROVIAL SA 160223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 977 314,71	0,77
SANTANDER CONSUMER FINANCE, S.A. 160123	EUR	16 000 000	15 988 057,84	1,23
SPAI LETR DEL TESO ZCP 13-01-23	EUR	8 000 000	7 996 386,52	0,62
TOTAL ESPAGNE			59 942 082,18	4,62
ETATS-UNIS				
DANAHER CORP 040123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 999 313,25	0,46
DANAHER CORP 060123 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 998 857,07	0,39
DANAHER CORP 230223 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 952 529,21	1,15
DANAHER CORP 300123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 988 851,56	0,54
FIDELITY NATIO 060123 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 498 703,04	0,42
FIDELITY NATIO 100123 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 989 904,40	1,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FIDELITY NATIO 300123 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 976 402,88	1,15
FISERV INC 120123 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 990 949,38	1,23
FISERV INC 190123 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 986 044,10	1,08
FISERV INC 260123 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 484 841,54	0,81
TOTAL ETATS-UNIS			115 866 396,43	8,92
FRANCE				
AEGIDE 090123 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 993 947,79	1,00
ALLIANZ BANQUE SA 061223 OISEST 0.21	EUR	3 000 000	3 002 075,32	0,23
ALLIANZ BANQUE SA 111223 OISEST 0.21	EUR	2 000 000	2 001 702,14	0,16
ALLIANZ BANQUE SA 241123 OISEST 0.22	EUR	2 000 000	2 003 248,34	0,16
BFCM (BANQUE FEDER 201123 OISEST 0.26	EUR	15 000 000	15 029 791,80	1,16
BPCE SA 221123 OISEST 0.26	EUR	15 000 000	15 020 153,22	1,15
CARREFOUR BANQUE 060223 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 989 013,20	0,38
CARREFOUR BANQUE 130123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 992 972,07	0,77
CARREFOUR BANQUE 301222 FIX 0.0	EUR	27 000 000	27 000 000,00	2,08
CIE GEN. DES ETS MICHELIN 160123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 442,51	0,77
FREN REP PRES ZCP 04-01-23	EUR	20 000 000	19 998 250,15	1,54
GECINA 160123 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 988 952,64	1,08
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 130123 F	EUR	10 000 000	9 994 019,78	0,77
REGION HAUTS DE FRANCE 250123 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 995 092,12	0,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE 130123 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 498 505,71	0,19
SODEXO 160123 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 994 856,86	0,54
VEOLIA ENVIRONNEMENT 070223 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 968 623,64	1,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT 130123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 993 299,39	0,77
VEOLIA ENVIRONNEMENT 160223 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 971 784,15	0,85
TOTAL FRANCE			195 429 730,83	15,05
IRLANDE				
HEWLETT-PACKAR 230223 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 966 450,04	0,77
TOTAL IRLANDE			9 966 450,04	0,77
LUXEMBOURG				
DH EUROPE FINANCE II SARL 300123 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 985 632,40	0,69
TOTAL LUXEMBOURG			8 985 632,40	0,69
NORVEGE				
DNB BANK ASA 201123 OISEST 0.27	EUR	15 000 000	15 024 207,90	1,15
TOTAL NORVEGE			15 024 207,90	1,15
PAYS-BAS				
ABB FINANCE BV 160123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 994 098,69	0,61
ABB FINANCE BV 160123 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 998 524,67	0,16
AKZO NOBEL NV 160123 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 997 449,26	0,24
COOPERATIEVE RABOBANK UA 101123 OISEST 0	EUR	15 000 000	15 041 542,02	1,15
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 050123 FIX	EUR	5 500 000	5 498 984,96	0,43
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 140223 FIX	EUR	5 000 000	4 986 638,00	0,38
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 160123 FIX	EUR	6 000 000	5 994 941,62	0,46
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 240123 FIX	EUR	13 000 000	12 984 946,51	1,00
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 280223 FIX	EUR	9 000 000	8 965 860,19	0,69
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 090123 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 999 243,83	0,15
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 160123 FIX 0.	EUR	7 000 000	6 994 306,45	0,54
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180123 FIX 0.	EUR	27 000 000	26 975 033,86	2,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			102 431 570,06	7,89
ROYAUME-UNI				
BANK O OISEST+0.39% 14-11-23	EUR	15 000 000	15 033 115,05	1,16
GSK CONSUMER H 090123 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 988 271,22	2,15
LLOY B OISEST+0.44% 20-11-23	EUR	10 000 000	10 020 660,37	0,77
MUFG BANK LTD 090123 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 994 870,04	1,08
NATL A OISEST+0.27% 10-11-23	EUR	15 000 000	15 032 959,06	1,16
NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH 201123 OISEST 0.25	EUR	15 000 000	15 030 294,28	1,16
RECKITT BENCKI 310323 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 977 387,57	0,30
ROYAL BANK OF CANADA LONDRES 051223 OISEST 0.33	EUR	15 000 000	15 012 675,13	1,16
THE TORONTO-DOMIN 141123 OISEST 0.41	EUR	15 000 000	15 038 986,12	1,16
TOTAL ROYAUME-UNI			131 129 218,84	10,10
SUEDE				
SCANIA CV AB 090123 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 987 575,87	2,00
TOTAL SUEDE			25 987 575,87	2,00
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			829 674 989,54	63,88
TOTAL Titres de créances			829 674 989,54	63,88
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	EUR	52 500,702	55 292 164,33	4,26
CANDRIAM SRI-MONEY MARKET EURO-Z CAP	EUR	60 048,231	63 212 772,77	4,86
TOTAL LUXEMBOURG			118 504 937,10	9,12
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			118 504 937,10	9,12
TOTAL Organismes de placement collectif			118 504 937,10	9,12
Créances			93 746,91	0,01
Dettes			-193 616,69	-0,02
Comptes financiers			115 813 771,43	8,92
Actif net			1 298 702 440,79	100,00

Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action Z	EUR	292 755,130	1 480,15
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action M	EUR	41 260,661	1 485,67
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D	EUR	124,320	3 020,49
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action V	EUR	7 207,716	99 228,31
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE C	EUR	49 438,803	1 035,40
Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action I	EUR	3 693,604	10 100,29

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action CANDRIAM MONETAIRE SICAV Action CLASSIQUE D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 296,66	EUR	10,43	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,24	EUR	0,01	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 297,90	EUR	10,44	EUR

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale à caractère ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 29 décembre 2022. Elle constate par ailleurs que l'actif net de la SICAV ressort à 1 298 702 440,79 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale à caractère ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles L 225-38 et suivants du Code du Commerce, prend acte des conclusions dudit rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale à caractère ordinaire prend acte du montant des sommes distribuables au titre de l'exercice clos le 29 décembre 2022, soit 6 454 144,53 euros.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus

Le montant des sommes distribuables s'élève à EUR 6 454 144,53

Classe action classique C & D

Le montant des sommes distribuables s'élève à EUR 178 058,28

Nous vous proposons de donner à cette somme l'affectation suivante :

. attribution à chaque action "D" d'un dividende de 10,44 euros, soit au total	EUR	1 297,90
. virement au compte "report à nouveau de l'exercice" de la somme de	EUR	0,58
. virement au compte capital (actions "C") de la somme de	EUR	176 759,80

Si cette proposition reçoit votre agrément, et afin de permettre aux actionnaires de bénéficier des différentes dispositions fiscales, le dividende (action D) sera ventilé de la manière suivante :

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 296,66	EUR	10,43	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,24	EUR	0,01	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins values	0,00		0,00	
TOTAL	1 297,90	EUR	10,44	EUR

Le dividende sera détaché le mardi 25 avril 2023 pour toutes les actions D de la classe action ordinaire existant à cette date.

Classe I

La somme de 150 328,73 euros sera entièrement capitalisée.

Classe V

La somme de 3 621 090,70 euros sera entièrement capitalisée.

Classe Z

La somme de 2 236 943,14 euros sera entièrement capitalisée

Classe M Monevie

La somme de 267 723,68 euros sera entièrement capitalisée

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins values nettes

Le montant des sommes distribuables s'élève à EUR -8 348 779,94

Réparti de la façon suivante :

Classe action classique C

La somme de -329 383,15 euros sera entièrement capitalisée.

Classe action classique D

La somme de -2 418,05 euros sera entièrement capitalisée.

Classe I

La somme de -239 964,03 euros sera entièrement capitalisée.

Classe V

La somme de -4 597 495,46 euros sera entièrement capitalisée.

Classe Z

La somme de -2 785 307,65 euros sera entièrement capitalisée

Classe M Monevie

La somme de -394 211,60 euros sera entièrement capitalisée

Quatrième résolution

Suite à la fusion-absorption de Candriam France par Candriam en date du 1^{er} juillet 2022, l'Assemblée Générale prend acte du changement de société de gestion de Candriam France en Candriam.

L'assemblée Générale prend acte également que toutes les activités antérieures de Candriam France continueront d'être exercées par Candriam, Succursale Française.

Ainsi, l'administrateur Candriam, Succursale française vient en lieu et place de Candriam France.

L'assemblée générale à caractère ordinaire prend acte des changements exposés ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale à caractère ordinaire confère tout pouvoir à tout porteur de copies ou d'extraits conforme des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts de publications légales ou d'accomplir toutes formalités légales administratives.